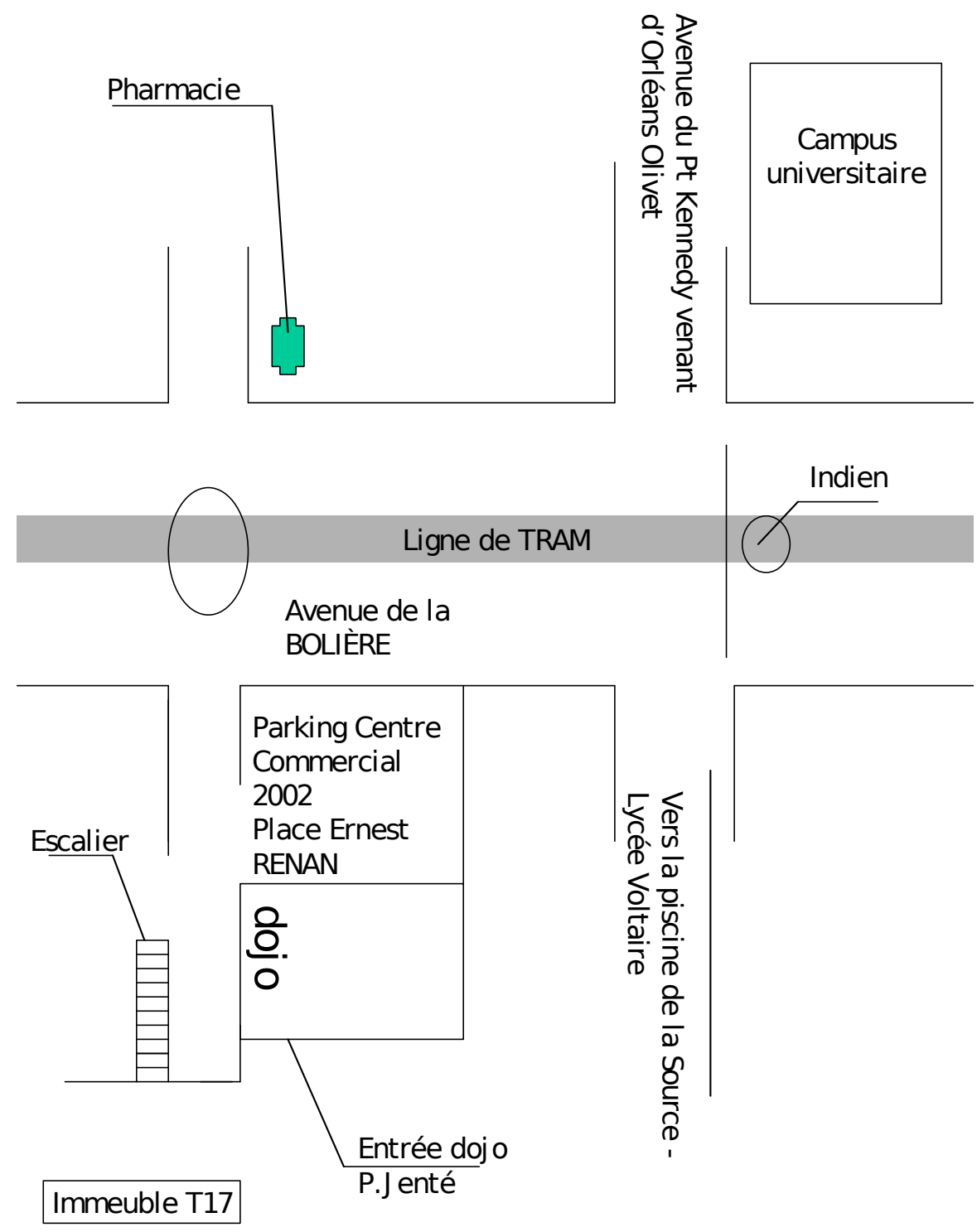


SAISON 2019-2020



**AMICALE  
LAÏQUE**

**LA SOURCE  
JUDO**



Nous vous invitons à nous retrouver au **dojo P. Jenté à la SOURCE** situé au 1<sup>er</sup> étage du centre commercial 2002. L'entrée du dojo se trouve coté de la dalle.

Les inscriptions ont lieu au club les samedis :

**7 & 14 septembre 2019** de 14H00 à 17H00.

Reprise des cours à partir du **lundi 9 septembre 2019**.

### Horaires de la saison :

Cours	Jour	Heures	Observations
<b>JUDO</b>	Lundi	18h15-19h15	Débutant 6-9 ans
	Mercredi	18h15-19h15	
MINI- POUSSIN / POUSSIN	Mardi	18h30-19h30	1 à 3 ans de judo année de naissance 2010 à 2013
	Jeudi	18h30-19h30	
BENJAMIN / MINIME	Mardi	19h30-20h45	Enfants nés en 2007 et avant
	Jeudi	19h30-20h30	
ADO- ADULTE	Lundi	19h15-20h45	Nés en 2004 et avant
	Jeudi	19h30-21h00	
<b>JUJITSU</b>	Mercredi	19h15-20h45	Nés en 2004 et avant
	Samedi	09h00-10h00	
<b>TAÏSO</b>	Samedi	10h00-11h00	cours gym douce Nés en 2002 et avant
<b>ÉVEIL SPORTIF</b>	Mercredi	17h30-18h15	cours pour les enfants de 3 à 5 ans
	ou/et vendredi	18h00-18h45	

### Cotisation pour la saison 2019-2020 :

**Adhésion :** Fédérale (Licence-assurance) 40 €  
Club 17 €

**+**

**Cotisation annuelle des cours :** Pour le 1<sup>er</sup> Enfant d'une famille : 115 €

Pour le 2<sup>ème</sup> Enfant : 85 €

Pour le 3<sup>ème</sup> Enfant : 55 €

cotisation à partir du 4<sup>ème</sup> et les suivants : 35 €

Pour les Adultes Judo ou Jujitsu : 130 €

Cotisation Éveil sportif 1 : 85 €

Cotisation Éveil sportif 2 : 115 €

Cotisation Taïso : 97 €

Cotisation : 165 €

Taïso/Judo/Jujitsu  
supplément de 35 €

Nota: les enfants majeurs sont considérés comme adultes. **La cotisation est fixe et forfaitaire.** Un enfant s'inscrivant avec un adulte bénéficie immédiatement de la remise 2<sup>ème</sup> enfant.

**+**

**A la première inscription la prise du passeport est obligatoire (hors éveil sportif)**

Le passeport : 8 €

### Vous devez à chaque début de saison fournir :

- Deux photos (uniquement pour les nouveaux licenciés)
- Une photocopie des vaccinations du carnet de santé
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo.
- S'acquitter de sa cotisation sportive (possibilité d'échelonner le paiement par différents chèques remis lors de l'inscription)

### Renseignements complémentaires :

SOLANGE : 06 80 82 12 43 / JEAN : 02 38 68 19 90

Site Internet: <http://alls-judo.fr>

**L'AMICALE LAÏQUE LA SOURCE accepte les tickets CAF, les coupons sports, les chèques vacances et délivre des attestations de paiement pour les Comités d'Entreprises.**